



Société des Poètes et Artistes de France
Association loi 1901 fondée en 1958

Règlement général des prix artistiques 2025

Concours - Exposition Thème libre

1 - Conditions de participation

La participation au concours/exposition implique l'engagement des participants à se conformer au présent règlement et à l'accepter dans son intégralité.

Il faut obligatoirement être membre de la S.P.A.F., et à jour de sa cotisation. La photocopie de la carte de membre faisant foi.

Le concours/exposition est ouvert à tous les artistes, quel que soit leur art : peinture, sculpture, gravure, dessin, photographie, art numérique.

2 - Participation au concours artistique

Envoyez une photographie de haute qualité dont le fichier numérique ne dépasse pas 4Mo pour chaque œuvre accompagnée de la copie de la carte d'adhérent à Monsieur Bruno Toffano à l'adresse suivante : toffano.bruno@gmail.com

- Chaque photographie doit être numérotée et comporter le titre de l'œuvre, la technique, les dimensions.

Les photographies des œuvres doivent être conformes à l'original et pouvoir être évaluées par le Jury.

Deux œuvres au maximum peuvent être proposées par catégorie dont la longueur ne doit pas excéder deux mètres.

L'appel à candidature au concours artistique est ouvert du 01 avril au 31 juillet 2025.

2-1 La sélection

La sélection des œuvres primées sera communiquée par courriel à chaque artiste au plus tard le **10 août 2025** accompagné du bulletin d'inscription à l'exposition, à renvoyer, complété et signé pour un accord définitif.

Les œuvres primées seront exposées durant toute la durée du congrès annuel de la S.P.A.F.

Les œuvres qui ne correspondraient pas aux photographies envoyées seront rejetées et ne seront pas exposées, sans que le candidat puisse prétendre à un dédommagement quelconque.

En cas de vente durant l'exposition, la S.P.A.F. reste en dehors de toute transaction et ne prend aucun pourcentage, mais accepte un don de la part de l'artiste.

3 - Composition du Jury

Le Jury, composé de 3 personnalités qualifiées en photographie, peinture, arts et culture, se prononcera sur des fichiers anonymes. Les prix sont attribués par catégorie dans les différentes disciplines artistiques « peinture, gravure, graphisme, sculpture, photographie et art numérique » après délibérations du jury.

4 - Participation à l'exposition

En marge du concours artistique, les artistes ont l'opportunité d'exposer deux œuvres de leur choix durant toute la durée du congrès annuel de la S.P.A.F. et se conformer au règlement selon l'article N°1 Conditions de participation.

Deux œuvres au maximum peuvent être exposées dont la longueur ne doit pas excéder deux mètres, et selon la surface disponible du lieu. L'accrochage reste sous la responsabilité des artistes. Il est conseillé de prévoir de la ficelle, des crochets pour fixer les œuvres. Des grilles seront mises à votre disposition à partir de 08h30, le 06 septembre 2025.

Les droits d'inscription au Concours - Exposition s'élèvent à 20,00 €. et seront adressés à la trésorière de la S.P.A.F. pour chèque à l'ordre de la SPAF.

**Flore Lecordier
11 Rue Juliette Récamier
69130 Ecully**

5 - Adhésion à la S.P.A.F.

Pour adhérer à la S.P.A.F. et participer au concours artistique/exposition, vous trouverez toutes les informations sur le site web de la S.P.A.F. www.spafnat.com et dans la revue « Art et Poésie ».

Pour rappel : l'abonnement annuel à la revue Art et Poésie (trois éditions) avec l'adhésion à la S.P.A.F. est de 40€ ; L'adhésion seule est de 24€. Les membres hors U.E régleront leur adhésion par virement à la SPAF (voir bulletin d'adhésion à télécharger sur notre site. www.spafnat.com), s'ils sont déjà membres ils joindront une photocopie de leur carte.

Le programme du congrès est en cours de préparation selon les dates retenues du 05, 06 et 07 septembre 2025 à Valpré-Lyon - 1 chemin de Chalin - 69130 Ecully.

La remise de prix se déroulera le 06 septembre 2025.

6 - Proclamation du Palmarès des Grands Prix Artistiques de la S.P.A.F

Les artistes retenus pour leurs œuvres primées seront cités et recevront leurs prix à l'occasion du congrès annuel de la S.P.A.F. La présence des artistes est vivement recommandée, en cas d'absence seul le diplôme leur sera envoyé par courrier postal.

Bruno Toffano
Président du concours
Délégué artistique